FEDERATION SUISSE DE MARCHE

PROCES-VERBAL **Bâle, le 15 décembre 2001**

de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la Fédération Suisse de Marche (FSM)
qui s'est tenue le samedi 1er décembre 2001 à Vallorbe.

Ordre du jour

1. FORMALITES : ALLOCATION D'OUVERTURE, SALUTATIONS ET HOMMAGE AUX DISPARUS 2
2. DESIGNATION DES SCRUTATEURS 2
3. APPROBATION DU PV DE L'AGO PRECEDENTE 2
4. ACCEPTATION DES RAPPORTS ANNUELS ET D'ACTIVITES 2
5. ACCEPTATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 3
6. FIXATION DE LA COTISATION ET DE L'ABONNEMENT AU MARCHEUR CH 3
7. APPROBATION DU BUDGET 3
8. DECISIONS CONCERNANT LES PROPOSITIONS 3
9. ELECTION STATUTAIRES DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF, DE LA COMMISSION DE GESTION, TOUS LES 3 ANS 3
10. ELECTION DE REMPLACEMENT, SI DEMISSION EN COURS DE LEGISLATURE 4
11. NOMINATION DE MEMBRES D'HONNEUR 4
12. ACCEPTATION, DEMISSION, RADIATION DE MEMBRES 4
13. ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION DE L'AGO ANNUELLE DE L'ANNEE PROCHAINE ET SUIVANTE 4
14. DIVERS 4
15. HONNEURS 5

1. Formalités : allocution d'ouverture, salutations et hommage aux disparus

Le Président, Roland Estoppey, ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 15h15 et souhaite la bienvenue aux Délégués. Il remercie l'Association des 200 km de Vallorbe pour l'organisation de cette assemblée et passe la parole au Président du club vaudois, Bernard Rindlisbacher. Ce dernier nous souhaite la bienvenue et présente les aspects historiques, touristiques et économiques propres au village de Vallorbe.

Les clubs du CM Genève et de Neuchâtel, ainsi que Peppo Galfetti se sont excusés pour cette AGO.
Les dernières formalités sont également réglées sur place (distribution à chaque club présent des nouveaux statuts de la FSM, des rapports d'activité 2001 du Chef technique et du Responsable de la jeunesse, du Responsable des juges et de différents documents (par exemple les statistiques de l'année 2001).

Une minute de silence est observée en mémoire des disparus.

2. Désignations des scrutateurs

Sont présents	9 sociétés avec droits de vote	14 voix
	3 membres d'honneur	3 voix
	5 membres du comité FSM	5 voix
	1 responsable des juges	1 voix
Total		23 voix
Majorité		**12 voix**
Majorité des 2 tiers		**16 voix**

Remarque : le club de marche de Sion a rejoint l'AGO en cours de route. Pour cette raison le total des voix des premiers points est inférieur d'une unité.

Sont désignés scrutateurs : Messieurs Daniel Brot et Dominique Ansermet.

Il n'y a pas de remarque concernant l'ordre du jour de l'AGO 2001.

3. Approbation du PV de l'AGO du 9 décembre 2000 à Lausanne

Le procès-verbal de l'AGO 2000 est approuvé, à l'unanimité, avec 22 voix.

4. Acceptation des rapports annuels et d'activités

4.1 Rapport 2001 du Président

Roland Estoppey souligne, en plus de son rapport, la qualité de nos athlètes. Il relève que le Walking peut s'avérer un bon moyen de recrutement de marcheurs. Il revient sur la belle épreuve de Zuzgen avec ses nombreux «walkers» présents ce jour-là.

Le CM Cour Lausanne demande pourquoi les performances de Bernard Binggeli ne figurent pas sur le rapport du Président. Roland Estoppey s'excuse pour cet oubli bien involontaire.

4.2 Rapport du Chef technique et du Responsable jeunesse

Michel Martin présente le rapport technique et jeunesse élaboré en collaboration avec Gabriele Polli. A l'avenir il n'y aura plus qu'un rapport (technique) pour ces deux départements. Il n'y a pas de questions concernant ce rapport.

4.3 Rapport du Responsable des juges

Dominique Ansermet lit son rapport. Il n'y a pas de questions non plus concernant ce rapport.

Ces deux rapports sont approuvés avec 20 voix. 2 abstentions.

5. Acceptation des comptes annuels et du rapport de la commission de gestion

5.1 Présentation du compte d'exploitation et du bilan 2001

Le trésorier, Michel Peytrignet, communique les chiffres relatifs aux comptes de la FSM qui bouclent avec un solde bénéficiaire net de Sfr. 3'339.25 pour 2001.
Le compte du Marcheur Suisse, le bilan 2001 et la situation financière de la FSM au 31.10.2001 sont également présentés à l'AGO.

Joseph Bianco demande des précisions au sujet des débiteurs. Le trésorier informe que ces débiteurs sont : cotisations de clubs, médailles des CS, abonnements au Marcheur Suisse à encaisser. Ce qui entre-temps a été fait.

Michel Schneider relève la différence de frais relative au Marcheur Suisse entre le compte 2001 et le budget 2002. Des explications sont données également par Michel Peytrignet.

5.2 Présentation du compte jeunesse 2001

Gabriele Polli présente les mouvements du compte jeunesse qui se résument aux frais de gestion. Pour cette raison et pour économiser des frais de gestion inutiles, Gabriele Polli propose d'intégrer le compte jeunesse à la comptabilité générale de la FSM. L'assemblée accepte cette proposition.

5.3 Rapport de la commission de gestion

Claude Berner du CM Ecureuil La Poste rapporte que les comptes ont été contrôlés par la commission de gestion. Ce contrôle démontre que les comptes tenus par le trésorier sont exacts. La commission de gestion félicite le caissier et demande à l'AGO de donner décharge au caissier.

Tous ces comptes ainsi que le rapport de la commission de gestion sont approuvés par 20 voix et 2 abstentions.

6. Fixation de la cotisation et de l'abonnement au Marcheur Suisse

Le comité exécutif propose de maintenir la cotisation annuelle à Sfr. 150.- par société. Par contre il propose d'augmenter l'abonnement au Marcheur Suisse à Sfr. 30.- par année. Pour rappel le CM Genève avait officiellement proposé cette augmentation lors de l'AGO de 2000.

La cotisation annuelle est acceptée avec 20 voix et 2 abstentions.
Le nouveau tarif d'abonnement au Marcheur Suisse à Sfr. 30.- est également accepté avec 12 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

7. Approbation du budget 2002

Suite à la présentation du budget 2002, Michel Schneider demande pourquoi le résultat projeté du Marcheur Suisse est négatif. Réponse du comité exécutif : il n'avait tablé sur l'abonnement du Marcheur Suisse à Sfr. 30.-

Le budget 2002 est accepté avec 21 voix et 1 abstention.

8. Décision concernant les propositions

Aucune proposition des Délégués n'est parvenue au comité exécutif. Celui-ci n'a pas non plus de propositions.

9. Elections statutaires du Président, et des membres du comité exécutif, de la commission de gestion

Pour la Présidence, le club de la SAL Lugano propose Roby Ponzio. Il est élu avec 22 voix et 1 abstention et remplace Roland Estoppey qui ne souhaitait pas renouveler son mandat.

Tous les anciens membres du comité exécutif (à l'exception de Gabriele Polli, vice-président qui ne souhaite pas renouveler son mandat) se représentent et sont élus avec 20 voix et 3 abstentions.

Pour remplacer Gabriele Polli, le CM Yverdon propose Daniel Brot. Ce dernier accepte cette proposition. Ensuite Michel Schneider propose Roland Bergmann qui accepte également. Selon les statuts une élection à bulletin secret doit avoir lieu pour départager les 2 candidats. Dominique Ansermet et Joseph Bianco sont nommés scrutateurs. Daniel Brot est élu au 1er tour avec 14 voix, contre 7 voix pour Roland Bergmann. Il y a eu deux bulletins blancs.

Finalement la nouvelle commission de gestion est composée de la façon suivante :

1. Claude Greber, 1er rapporteur, élu pour 1 an
2. Bernard Rindlisbacher, 2ème rapporteur, élu pour 2 ans
3. Nicolas Verdon, suppléant, élu pour 3 ans

L'AGO officialise la commission de gestion avec 21 voix pour et 2 abstentions.

10. Election de remplacement, si démission en cours de législature

Aucune démission.

11. Nomination de Membres d'honneur

Felice Meregalli propose Mario Albisetti. Son profil, sa grande expérience dans la marche et dans le sport en général sont relatés à l'AGO.

Roland Estoppey propose Hans Doebeli. Il présente également les talents de Hans en tant que marcheur auparavant et maintenant en tant que juge de marche et organisateur du GP de Zuzgen.

Roland Estoppey toujours propose 3 autres membres d'honneur qui ont très souvent formé un trio. Michel Martin les qualifie de « lynx de la marche ». Il s'agit de Pascal Charrière, Aldo Bertoldi et Isidore Raposo.

L'AGO applaudit chaleureusement les 5 nouveaux membres d'honneur et Roland Estoppey leur remet le diplôme de membre d'honneur de la FSM.

Michel Schneider, membre d'honneur, est remercié officiellement pour son excellent travail dans l'élaboration importante de nos nouveaux statuts.

12. Acceptation, démission, radiation de membres

Le CM Genève a annulé sa demande de démission envoyée durant 2001 au comité exécutif.
Sinon aucune acceptation, démission ou radiation est à signaler.

13. Attribution de l'organisation de l'AGO de l'année prochaine et suivante

Unique candidature pour mars 2003, celle de la SAL Lugano est acceptée à l'unanimité (23 voix).
Tandis que l'AGO de mars 2004 sera organisée par le CM Yverdon (proposition acceptée par 22 voix et 1 abstention).

14. Divers

Comme indiqué plus haut et proposé par le comité exécutif (Gabriele Polli) le compte jeunesse sera désormais intégré à la comptabilité générale de la FSM.

Modification du RO par la FSA : la FSM doit élaborer d'ici la fin 2001, le ou les articles concernant la marche athlétique pour le nouveau RO valable dès 2002. Le comité exécutif demande à l'AGO de lui donner officiellement la compétence d'élaborer ces articles. Cette proposition est acceptée avec 22 voix et 1 abstention.

Michel Martin, dans le cadre du nouveau RO – marche, demande que les athlètes féminines puissent marcher avec les hommes lors de n'importe quelle compétition. Il demande aussi à l'AGO qu'un championnat suisse puisse avoir lieu même s'il n'y a qu'un seul ou deux athlètes suisses au départ. Ces deux points sont acceptés par l'AGO avec 21 voix et 2 abstentions.

Adaptation du règlement du Championnat Suisse Interclubs (CSI) : le comité exécutif demande également à l'AGO de lui donner officiellement la compétence d'adapter ce règlement. Proposition acceptée avec 20 voix et 3 abstentions. Dans le cadre de ce nouveau règlement, Michel Schneider souhaite que l'inscription à ce CSI soit automatique pour les clubs et non plus obligatoires. La commission technique lui répond qu'elle y avait également pensé.

Michel Martin souligne que tous les règlements des compétitions doivent désormais lui parvenir pour approbation. Il exige que désormais les feuilles de résultats de toutes les compétitions soient éditées selon son modèle distribué lors de cette AGO afin d'éviter tout problème avec nos partenaires (FSA, etc).

Rédaction du Marcheur Suisse : Roland Estoppey, également rédacteur en chef de notre organe officiel, ne continuera pas de s'occuper du Marcheur Suisse. Il faut donc trouver un nouveau rédacteur. L'AGO relève qu'il est très important de garder le Marcheur Suisse, mais aucun volontaire se propose. Frédéric Bianchi se propose de reprendre le flambeau s'il n'y a pas d'autre intéressé. Il sera aidé par Roland Estoppey pour les deux premiers numéros de 2002.

La SAL Lugano et la région du Tessin (Felice Meregalli) remercie au nom de tous, le Président Roland Estoppey pour son travail difficile accompli durant ces 6 années de présidence. Felice Meregalli invite le nouveau comité à prendre contact avec nos amis de la Suisse Allemande pour relancer la marche athlétique dans cette région.

15. Honneurs

Suite aux résultats de la saison 2001, ces récompenses ont été distribuées par la FSM :

- Aux 3 premiers du Championnat Suisse Interclubs de marche 2001. A savoir : 1er la SAL Lugano, 2ème le CM Monthey et 3ème le CM La Poste de la Tour-de-Peilz. Les magnifiques coupes sont offertes par la famille Libotte.
- Récompenses aux 8 premiers athlètes de la Coupe de la FSM 2001. A savoir : Bernard Cossy, Yann Banderet, Claude Berner et Nicolas Perrier, Bruno Grandjean, Daniel Brot et René Corpataux, Olivier Bianchi et Roland Estoppey.
- Attribution d'une récompense aux athlètes particulièrement méritant en 2001 : Marie et Laura Polli, Nicolas Perrier, Olivier Bianchi et Heidi Maeder.
- Récompenses à chaque premier de leur catégorie de la Coupe Jeunesse 2001 : Elia Schneider, Emanuel Barraud, Sylvie Ferreira, Massimo Natoli, Raphael Rollinet et Elodie Brunet.
- Michel Peytrignet offre des présents à Roland Estoppey et Gabriele Polli pour tout le travail accompli au sein du comité exécutif de la FSM. Leurs successeurs reçoivent aussi un cadeau de bienvenue.

Roland Estoppey remercie les dirigeants des clubs pour leur soutien durant sa présidence, ainsi que les autres membres du comité et la FSA.

Il termine ce chapitre des récompenses en présentant un tout nouveau challenge : celui de la participation. La récompense ira à l'athlète, de n'importe quelle catégorie, qui aura participé au plus grand nombre de compétitions dans l'année. Ce challenge (une magnifique cloche qu'il a fait faire chez un artisan) sera remis en jeu chaque année. Pour l'année 2001 il décide de remettre ce challenge à un athlète méritant et particulier : Olivier Bianchi.

L'AGO est levée à 18h00 et les Délégués sont invités à un apéritif offert par l'Association des 200 km de Vallorbe.

Le secrétaire :

Frédéric Bianchi

Distribution :
- aux membres du comité de la FSM
- aux clubs et délégués de la FSM
- aux membres d'honneur de la FSM
- au Président et au Secrétariat de la FSA